



## Délibération du Conseil Municipal du 13 mai 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 7

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Votants : 7

Date de Convocation du Conseil Municipal :

7 mai 2024

L'an deux mil vingt quatre, le treize mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Jean-Louis BERGERARD, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.

### **2024-19 Délibération relative à l'approbation du Compte Administratif 2023**

#### **Rapporteur : Diogène BATALLA**

Le conseil municipal proclame Jean-Louis BERGERARD président de séance pour le vote du compte administratif 2023 du budget principal.

Diogène BATALLA présente le compte administratif 2023 et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier de Tarare.

Monsieur le Maire se retire de la séance à 20h21.

Jean-Louis BERGERARD, doyen du conseil municipal, met aux votes le compte administratif 2023 de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-14 ;  
VU la délibération 2024-07 relative à l'approbation du compte administratif 2023 ;  
CONSIDERANT qu'un écart a lieu entre le compte administratif 2023 détaillé dans la délibération 2024-07 et le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier ;

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **DE RETIRER** la délibération 2024-07 approuvant le compte administratif 2023 du budget principal de la commune ;
- **D'APPROUVER** le nouveau Compte Administratif 2023 du budget principal de la commune.

Le Maire  
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance  
Chani PETIT